

Décision concernant la onzième question à l'ordre du jour: Stratégie en matière de ressources humaines dans le cadre de la réforme: mise à jour

Le Conseil d'administration:

a) a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015 et de la réforme du Directeur général concernant les ressources humaines, ainsi que de la présentation des priorités relatives aux ressources humaines pour la période biennale 2016-17;

b) a pris note de l'intention de mettre en œuvre les décisions relatives à l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à compter du 1er janvier 2017;

c) a demandé au Directeur général de soumettre à son examen, en 2017, la nouvelle Stratégie en matière de ressources humaines pour 2018-2021.

(Document GB.326/PFA/11, paragraphe 30.)